

Cité des Elfes 2016/2017 - Inscription

Nom et Prénom de l'enfant : _____

Adresse complète : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Classe : TPS PS MS GS
 CP CE1 CE2 CM1 CM2

Professeur : Mme Manent Mme Armingaud Mme Thelliez
 Mme Empis Mme Toutain Mme Rousseau Mme Sanchez

N° d'allocataire CAF du NORD : _____ (Pour toutes les autres CAF ou MSA fournir une attestation de quotient familial)

Inscription à la cité des Elfes :

ACM périscolaire (avant et après la classe)
 Après-midi récréative (ACM du Mercredi)

Cantine scolaire :

Maternelle
 Primaire

Autorisations parentales pour les cas particuliers :

Maquillage : OUI NON Photo : OUI NON
Repartir seul : OUI NON Si l'enfant ne peut repartir seul de l'accueil, précisez avec qui il est susceptible de repartir : _____

Nom et Prénom du parent : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

N° de Portable : _____

N° de Tel Travail : _____

Nom et Prénom du 2ème parent : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

N° de Portable : _____

N° de Tel Travail : _____

Adresse Mail pour la transmission des factures et informations du service:

@

En renseignant ce mail vous autorisez le service à vous transmettre les factures et informations relatives au service de manière dématérialisée

Choix du mode de paiement :

Chèques, espèces, CESU Prélèvement le 10 du mois Par carte bancaire sur le site sécurisée

Inscription Annuelle de l'enfant :

Je soussigné(e), M/Mme _____ souhaite que les services administratifs de la Mairie de HANTAY réservent d'office les repas de cantine et les présences aux accueils de loisirs pour mon fils/ma fille _____, pour la période du 01/09/16 au 08/07/17, conformément aux réservations suivantes : (cochez le ou les jours à réserver)

| Créneaux / repas | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|-----------------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| 7h30 | | | | | |
| 8h00 | | | | | |
| 8h30 | | | | | |
| 17h30 | | | | | |
| 18h00 | | | | | |
| 18h30 | | | | | |
| Repas | | | | | |
| Après-midi récréative | | | | | |

- Je m'engage à décommander par tous moyens à ma convenance les repas dans les délais impartis
- Je m'engage à décommander les présences aux accueils de loisirs auprès de l'équipe d'animation
- Je m'engage à régler les repas de cantine et les présences aux accueils de loisirs dès réception de la facture
- Je m'engage à respecter les horaires de fermeture de la garderie

Fait le ___/___/___ à HANTAY

Signature des parents

REGLEMENT INTERIEUR A SIGNER

Les enfants doivent respecter certaines règles. Les moments de repas et d'accueil doivent être des moments éducatifs, de détente et de convivialité. Nous vous demandons de bien vouloir les respecter :

SECURITE :

- Déplacement organisé de l'école vers les 2 sites de restauration : les maternelles en cantine (près de la mairie), les primaires au foyer (près de l'église)
- Rangement par deux, sans courir et dans le calme
- Suivre les consignes des encadrants

RESPECT :

- Respecter les horaires
- Respecter les règles de bienséance et de vie en collectivité
- Discuter avec ses camarades sans crier ni chahuter
- Avoir un langage et une attitude correcte envers les autres (camarades, personnel de service, encadrants)
- Respecter le matériel et les locaux qui sont mis à sa disposition
- Respecter l'environnement et la nature qui l'entoure que ce soit à HANTAY ou à l'extérieur lors de visites

REPAS :

- Prendre tout ce qui est proposé
- Goûter à tout, même si on n'aime pas, en petite quantité

DISCIPLINE :

Le non-respect pourra entraîner des sanctions :

- avertissement seul
- avertissement écrit envoyé à la famille décrivant les faits et gestes de l'enfant,
- rencontre avec l'élú délégué à l'enseignement
- 2 avertissements écrits dans la même année conduiront à un renvoi temporaire voire définitif

HYGIENE : Se rendre aux toilettes avant d'aller à la cantine et avant le goûter, se laver les mains

CONCERNANT LES ENFANTS D'AGE MATERNEL :

En collectivité, la prise en charge de l'enfant est bien évidemment différente de celle de la maison. L'enfant fait partie d'un groupe. Cela suppose certaines aptitudes : savoir utiliser les couverts, manger proprement à table, savoir manger seul (sans aide constante d'un adulte), être propre. Cet apprentissage individualisé ne peut se faire dans le cadre collectif mais doit être pris en charge par la famille.

LES ENGAGEMENTS DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION

- l'animateur saura se montrer motivé et motivant pour les jeunes
- il adoptera une attitude d'écoute et sécurisante pour les jeunes
- il fera son possible pour répondre aux interrogations des enfants et de leurs parents
- il adoptera un langage correct envers les enfants et l'équipe d'animation
- il se montrera organisé et sérieux dans l'élaboration de son planning et dans la préparation des activités
- il respectera les règles de sécurité pour les enfants et pour l'équipe d'animation

A Hantay, le ___ / ___ / _____

Signature de l'enfant :

Signature des parents :